

Les soutiens aux Palestiniens appellent à manifester à Paris malgré l'interdiction

Le tribunal administratif a confirmé vendredi soir cette interdiction. La préfecture de police de Paris a prévenu que «participer à une manifestation interdite fait l'objet d'une verbalisation à hauteur de 135 euros».

Par Le Figaro avec AFP
Publié hier à 17:32,
Mis à jour il y a 2 heures



Des pro-palestiniens lors d'une manifestation mercredi à Paris, à la suite d'une flambée de violences israélo-palestiniennes. SARAH MEYSSONNIER / REUTERS

Les soutiens au peuple palestinien maintiennent leur appel à manifester samedi à Paris en dépit de l'interdiction des autorités, confirmée par le tribunal administratif, tandis que plusieurs autres rassemblements ou défilés, autorisés, sont prévus à travers la France.

«Parce que nous refusons de taire notre solidarité avec les Palestiniens, et que l'on ne nous empêchera pas de manifester, nous serons présents (au métro) Barbès» samedi «à 15h», a affirmé l'Association des Palestiniens en Île-de-France, ainsi

qu'une petite trentaine d'autres organisations, telles Attac, l'Action Antifasciste Paris-Banlieue, le Nouveau Parti Anticapitaliste. Les organisateurs prévoient de se rendre ensuite vers la place de la Bastille, a précisé à l'AFP Walid Atallah, l'un des organisateurs.

L'interdiction de manifester dans la capitale a été prise jeudi soir par le préfet de police de Paris, Didier Lallement, à la demande du ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, en raison de risques de «*troubles à l'ordre public*». Il a aussi mis en avant le précédent de 2014, lorsqu'une manifestation pro palestinienne à Paris avait dégénéré en violences urbaines. Saisi en référé-liberté par l'Association des Palestiniens en Île-de-France, le tribunal administratif a confirmé vendredi cette interdiction. Ce dernier a estimé que le contexte «*tant international qu'intérieur*» ne permettait pas «*d'estimer que les risques de troubles graves*» ne «*seraient pas aussi importants voire supérieurs à ceux avérés en 2014*», selon la décision.

À voir aussi - Manifestation pro-Palestine interdite: Eric Coquerel dénonce une «provocation» de la part de Gérard Darmanin

Le tribunal a aussi jugé que les forces de l'ordre, déjà «*fortement mobilisées*» dans le cadre de Vigipirate seraient par ailleurs appelées ce week-end à veiller au respect des mesures sanitaires. Il rappelle aussi que 26 autres manifestations sont prévues à Paris ce samedi. «*Dans ces conditions*», le préfet de police n'a pas porté «*une atteinte grave*» à la liberté de manifester, explique la décision, notant toutefois que cette interdiction «*circonscrite*» ne pouvait valoir comme interdiction de principe de toutes les manifestations pro palestiniennes.

La préfecture de police de Paris a prévenu sur twitter que «*participer à une manifestation interdite fait l'objet d'une verbalisation à hauteur de 135EUR*». «*La France est le seul pays démocratique à interdire ces manifestations*», ont protesté Me Sefen Guez Guez, Me Dominique Cochain et Me Ouadie Elhamamouchi, avocats de l'Association des Palestiniens en Île-de-France, en annonçant faire «*appel devant le Conseil d'État de ce rejet*».

Manifestations dans plusieurs régions

La manifestation était au départ prévue pour commémorer la Nakba, l'exode de centaines de milliers de Palestiniens à la création d'Israël en 1948. Avant que la flambée de violences en Israël et dans la bande de Gaza ces derniers jours ne vienne dessiner la perspective d'un rassemblement important. Gérald Darmanin a demandé

aux préfets de suivre de près les rassemblements de soutien au peuple palestinien prévus dans d'autres villes et d'assurer la protection des lieux fréquentés par la communauté juive. Ce samedi, certaines manifestations ont été interdites, comme à Nice. En revanche, des rassemblements - statiques - ou des manifestations sont autorisés, à Lyon, Bordeaux, Montpellier, Marseille, Nantes, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Lille, Metz ou Saint-Etienne.

L'affaire divise la classe politique, entre soutiens de la demande du gouvernement - essentiellement dans la majorité, à droite et à l'extrême droite - et ceux qui dénoncent une interdiction *«inacceptable»*, menés par La France insoumise (LFI). La maire PS de Paris, Anne Hidalgo, a jugé «sage» la décision du gouvernement. *«Je crains des violences puisque en 2014, nous avons tous gardé le souvenir d'une manifestation extrêmement difficile où des propos terribles comme "mort aux Juifs" ont été proférés»*, a-t-elle déclaré à l'AFP.

Ces appels à manifester interviennent sur fond d'une escalade militaire inédite ces derniers jours depuis 2014 entre Israël et le mouvement palestinien Hamas, dans et autour de la bande de Gaza, et de violences dans des villes israéliennes mixtes arabes et juives. Ce conflit a fait depuis lundi 122 morts palestiniens dont 31 enfants, et 900 blessés dans la bande de Gaza, selon un dernier bilan palestinien. En Israël, neuf personnes ont été tuées dont un enfant et plus de 560 blessées.

À voir aussi - Israël-Palestine: *«Une partie de la gauche ou de l'extrême gauche prend prétexte de ce conflit pour justifier l'antisémitisme»*, assure Manuel Valls